



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.  
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI	à	M. ARESU
Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme GUERRINI
M. FILONI	à	Mme SANNA
M. FERRARA	à	M. PAOLINI
Mme FELICIAGGI	à	M. SBRAGGIA
Mme VILLANOVA	à	Mme ZUCCARELLI
Mme MASSEI	à	Mme FALCHI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015

Délibération N°2015/ 279

**Avenant n°1 au marché n°2011/46 relatif au marché de prestations de nettoyage pour les bâtiments culturels à destination muséographique et/ou de conservation des collections de la Ville d'Ajaccio. Autorisation de signer et exécuter l'avenant**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Par délibération n°2011/173 en date du 27 juin 2011, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché concernant les prestations de nettoyage pour les bâtiments culturels à destination muséographique et/ou de conservation des collections de la Ville d'Ajaccio. Le marché 2011/046 a été conclu avec l'entreprise La clé du nettoyage sis à 20 090 Ajaccio pour un montant HT de 75 940,714 €.

La durée du marché est d'1 an reconductible 3 fois.

Cet avenant a pour objet la prolongation des prestations de nettoyage du musée napoléonien de l'Hôtel de Ville et du Palais Fesch-Musée des Beaux-arts pour une durée de deux mois. Une nouvelle procédure de consultation est en cours de passation.

En effet, ce nouveau marché de nettoyage du musée napoléonien de l'Hôtel de Ville et du Palais Fesch comprend un nouvel espace à traiter « la Chapelle Impériale du Palais Fesch ».

Aussi, la rédaction du CCTP a dû faire l'objet de modifications dans son élaboration. En effet, l'Etat propriétaire de la Chapelle Impériale attenante au Palais Fesch a cédé par l'établissement d'une convention de gestion, l'exploitation de la Chapelle en faveur de la Ville d'Ajaccio.

L'article 3 de ladite convention « nettoyage et entretien de l'édifice » stipule que pour chaque marché passé concernant l'entretien et le nettoyage de l'édifice, la définition du besoin et le cahier des charges devront être validés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

L'élaboration des précautions d'entretien à respecter indispensables à la rédaction du CCTP devant être étudiées en commun avec le conservateur des monuments historiques, ce nouveau travail collaboratif n'a pas permis le lancement du nouveau marché dans les délais visant à assurer la continuité des prestations de nettoyage.

Cet avenant d'un montant total de 12 656 € HT représente une incidence financière de 16.67 % du montant du marché. Le nouveau montant du marché s'élève à 88 596,714 € H.T.

La durée du marché est prolongée de 2 mois.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

La Commission d'appels d'offres en sa séance du 07 juillet 2015 a rendu un avis favorable en vue de la conclusion de l'avenant n°1 avec l'entreprise La clé du nettoyage. Inscription au Budget Principal 2015, Chapitre 011, Article 6283

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 2011-046 relatif aux prestations de nettoyage pour les bâtiments culturels à destination muséographique et/ou de conservation des collections de la Ville d'Ajaccio pour un montant de 12 656 € HT.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de M. Antoine Paolini, conseiller municipal délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code du travail ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 notamment l'article 20 du Code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2015 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appels d'offres de la Ville en sa séance du 07 juillet 2015 en vue de la conclusion de l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise La clé du nettoyage.

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT M. LE MAIRE  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**à signer et à exécuter** l'avenant n°1 relatif au marché n°2011/046 relatif aux prestations de nettoyage pour les bâtiments culturels à destination muséographique et/ou de conservation des collections de la Ville d'Ajaccio pour un montant de 12 656 € HT.

Inscription au Budget Principal 2015, Chapitre 011, Article 6283

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150727-2015-279-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2015

Publication : 31/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

